

ENVOI PAR COURRIEL

Le 18 février 2019

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Madame,

Par la présente, nous vous transmettons notre réponse à la demande d'accès que notre organisme a reçue le 21 janvier dernier visant à obtenir les documents répondant aux informations suivantes :

1. Quel est l'échéancier total des travaux des débarcadères de la traverse de Sorel-Tracy?
2. Quel est l'échéancier des travaux pour la nouvelle gare au débarcadère de Sorel-Tracy?
3. Quel est le budget total des travaux des débarcadères de la traverse de Sorel-Tracy?
4. Quel est le budget pour les travaux de la nouvelle gare au débarcadère de Sorel-Tracy?
5. Quelle est la date d'inauguration de la gare de Sorel-Tracy?
6. Quel sera le nom du bâtiment de la gare de Sorel-Tracy?
7. Quel est le nombre d'incidents survenus par an pour les cinq dernières années (2014 à 2018) sur les deux navires de la traverse de Sorel-Tracy (impliquant clientèles et employés) et la nature des incidents?
8. Quelle date a été déterminée afin de remplacer les deux traversiers de Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola par ceux de Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine? Qu'arrivera-t-il avec les navires *Catherine-Legardeur* et *Lucien-L.* après leur retrait du réseau de la Société des traversiers du Québec?
9. Y'a-t-il des travaux à faire sur les deux traversiers en provenance de Tadoussac pour qu'ils soient adaptés aux débarcadères de Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola? Si oui, lesquels?

En ce qui a trait au premier point, la Société des traversiers du Québec (STQ) ne peut vous communiquer l'échéancier total des travaux des embarcadères puisque ce document n'existe pas ou n'est pas détenu à la STQ, et ce, en vertu des articles 1 et 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ, c. A-2.1* (la Loi) qui prévoient ce qui suit :

« **1.** La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers. Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature. »

Pour le deuxième point, les travaux pour la nouvelle gare de Sorel-Tracy sont réalisés par la Société québécoise des infrastructures (SQI). En vertu de l'article 48 de la Loi, ci-dessous, il s'avère que le document demandé relève de la compétence d'un autre organisme public ou est un document produit par un autre organisme public ou pour son compte. Nous vous dirigeons donc vers la responsable de l'accès à l'information de la SQI dont les coordonnées figurent ci-après.

Madame Cynthia Imbeault
Secrétaire générale
Édifice Marie-Fitzbach
1075, rue de l'Amérique-Française
Québec (Québec) G1R 5P8

Téléphone: 418 646-1766, poste 3449

Courriel : accés.information@sqi.gouv.qc.ca

« **48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.

Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit. »

Pour le troisième et quatrième point, vous retrouverez ci-joint, un document contenant les lignes pertinentes du Plan québécois des infrastructures (PQI) 2019-2029 de la STQ concernant le budget total des travaux des embarcadères de la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola et de la nouvelle gare de Sorel-Tracy (sous les noms de projet Adaptation et réaménagement des infrastructures terrestres à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola et pour les travaux des gares, Amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola). À noter que pour le quatrième point, le budget inclut aussi les travaux du côté de Saint-Ignace-de-Loyola, donc les travaux aux deux gares sont visés par le montant total. À titre de précision, le PQI présente les investissements publics en infrastructures projetés par la STQ. Par conséquent, ce ne sont pas des sommes engagées par notre organisme.

Pour le cinquième et sixième point, la STQ ne peut vous communiquer l'information demandée concernant la date d'inauguration de la gare de Sorel-Tracy et le nom du bâtiment puisque la STQ n'a aucun document contenant l'information demandée. Ainsi, ce document n'existe pas ou n'est pas détenu à la STQ, et ce, en vertu des articles 1 et 9 de la Loi précités. De plus, il ne s'agit pas d'une demande de document, mais d'une demande d'information, ainsi nous vous invitons, si vous le souhaitez, à communiquer avec la Direction principale des communications et du marketing par téléphone au 418 643-2019 ou encore par courriel à l'adresse stq@traversiers.gouv.qc.ca en temps opportun pour vous enquérir de l'avancement du processus d'inauguration et du nom du bâtiment.

Pour le septième point, vous trouverez une première liste jointe contenant les accidents de travail pour les employés par localisation par navire et par date de l'événement, de la façon dont la STQ les comptabilise. Aussi vous retrouverez d'autres listes, cette fois impliquant la clientèle et la nature des incidents (dommages corporels ou matériels), par date et année financières jusqu'à ce jour, de la façon dont la STQ les comptabilise. Prenez note qu'il s'agit de listes d'incidents recensés et non d'admission de responsabilité de la STQ.

Pour le huitième point, la STQ ne peut vous communiquer l'information demandée puisque la STQ ne détient aucun document contenant l'information demandée aux deux questions. Ainsi, ce document n'existe pas ou n'est pas détenu à la STQ, et ce, en vertu des articles 1 et 9 de la Loi précités. De plus, il ne s'agit pas d'une demande de document, mais d'une demande d'information qui n'est pas traitée dans le cadre de la Loi.

Pour le dernier point concernant les travaux à faire sur les deux traversiers en provenance de Tadoussac, nous vous invitons à consulter le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), accessible au public, sous le numéro de référence **1217964** du lien suivant : <https://seao.ca/>

Vous trouverez les documents d'appel pour la modification et l'adaptation des navires de Tadoussac pour la traverse de Sorel-Tracy contenant la description des travaux à réaliser.

Conformément à l'article 51 de cette Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours
 Documents demandés

Traverse de Sorel-Tracy
Rapports d'évènements pour l'exercice 2014-2015
du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015

Date	ÉVÉNEMENT	
	Lieu	Type d'accident : C = Corporel M = Matériel
7 oct. 2014	NM Lucien-L.	M
26 nov. 2014	NM Catherine-Legardeur	M
5 janv. 2015	NM Lucien-L.	M

Traverse de Sorel-Tracy
Rapports d'évènements pour l'exercice 2015-2016
du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

Date	ÉVÉNEMENT	
	Lieu	Type d'accident : C = Corporel M = Matériel
24 avr. 2015	NM Lucien-L.	M
27 avr. 2015	NM Catherine-Legardeur	M
20 juil. 2015	NM Lucien-L.	C

Traverse de Sorel-Tracy
Rapports d'évènements pour l'exercice 2016-2017
du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

Date	ÉVÉNEMENT	
	Lieu	Type d'accident : C = Corporel M = Matériel
12 oct. 2016	NM Catherine-Legardeur	M
1er nov. 2016	NM Catherine-Legardeur	M
9 sept. 2016	NM Lucien.-L.	M
15 nov. 2016	NM Catherine-Legardeur	M
9 déc. 2016	NM Lucien.-L.	M
9 déc. 2016	NM Lucien.-L.	M
19 janv. 2017	NM Catherine-Legardeur	M
3 fév. 2017	NM Catherine-Legardeur	M

Traverse de Sorel-Tracy
Rapports d'évènements pour l'exercice 2017-2018
du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Date	ÉVÉNEMENT	
	Lieu	Type d'accident C = Corporel M = Matériel
13 avr. 2017	NM Lucien-L.	M
15 août 2017	NM Lucien-L.	M
8 sept. 2017	NM Catherine Legardeur	M
26 sept. 2017	NM Catherine Legardeur	M
3 oct. 2017	NM Lucien-L.	M
5 oct. 2017	NM Catherine Legardeur	M

Traverse de Sorel-Tracy
Rapports d'évènements
du 1^{er} avril 2018 au 31 décembre 2018

Date	ÉVÉNEMENT	
	Lieu	Type d'accident C = Corporel M = Matériel
1 avr. 2018	NM Lucien-L.	C
17 mai 2018	NM Lucien-L.	C

Plan québécois des infrastructures 2019-2029

Transport maritime, aérien, ferroviaire et autres - STQ

(contribution de tous les partenaires, en milliers de dollars)

Secteur	Codes	Type	Noms de projets	Contribution Québec												Contribution des partenaires				Coût total				
				Avant 2017-2018	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	Après 2028-2029	Québec	Fédéral		Municipal	Tarifications	Autres	
18010	M		Adaptation et réaménagement des infrastructures terrestres à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola	1 863,6	783,7	-	-	-	-	-	-	4 010,0	10 080,2	25 494,0	-	-	-	-	42 231,5	-	-	-	-	42 231,5
41125	Am		Amélioration de la fluidité de la circulation à la traverse entre Sorel-Tracy et Saint-Ignace-de-Loyola	-	2 247,1	12 000,0	10 750,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 998,0	-	-	-	-	24 998,0